

TARIF

1A

RADIO COMMERCIALE

Licence pour communiquer de la musique au public par des stations de radio commerciales

En bref

Période de la licence :
mensuelle

Redevance :
1,5 % des revenus bruts* de la station pour une station à faible utilisation. Pour les autres stations, 3,2 % sur le premier 1,25 million \$ de revenus bruts et 4,4 % sur le reste

Date limite:
mensuellement, le premier jour de chaque mois visé par la licence

Formulaire de licence de musique :
socan.ca/formulaire/1A

Calcul de la redevance

Droits mensuels : 1,5 % des revenus bruts* des stations dont le répertoire de la SOCAN occupe moins de 20 % du temps de diffusion. Pour les autres stations de musique, 3,2 % sur le premier 1,25 million \$ de revenus bruts et 4,4 % sur le reste.

Les déclarations se basent sur le revenu brut de la station durant le mois de référence (soit deux mois auparavant - c'est-à-dire que les droits de licence de mars sont basés sur les revenus bruts de janvier).

* « Revenus bruts » désignent le montant brut payé par toute personne pour l'utilisation d'un ou plusieurs services ou installations de diffusion fournis par l'exploitant de la station.

SOCAN

Licenciés actuels : 1.866.944.6224
Nouveaux comptes : 1.866.944.6211
licence@socan.ca
socan.ca

À des fins d'information seulement. Pour le texte complet du tarif, veuillez consulter la Gazette du Canada, disponible sur notre site socan.ca/fr/licensees/music-use ou visitez le site de la Commission du droit d'auteur du Canada au www.cb-cda.gc.ca.